

UQAC,
une université performante et singulière



Mémoire présenté à la

Commission parlementaire
sur la qualité, l'accessibilité
et le financement des universités

6 février 2004

TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|-------|--|----|
| 1 | INTRODUCTION | 6 |
| 2 | PRÉSENTATION SOMMAIRE DE L'UQAC | 7 |
| 3 | LES ENJEUX DE LA QUALITÉ | 8 |
| 3.1 | La cohésion sociale et la cohérence académique..... | 8 |
| 3.2 | L'appréciation de la qualité d'une université..... | 9 |
| 3.3 | Le cheminement des étudiants : la réussite des études et la qualification de la main-d'œuvre..... | 9 |
| 3.4 | La valorisation de l'enseignement et le corps professoral..... | 12 |
| 3.5 | La recherche et son importance vitale..... | 15 |
| 3.6 | La création, l'innovation et le transfert..... | 18 |
| 4 | L'ACCESSIBILITÉ AUX ÉTUDES UNIVERSITAIRES | 19 |
| 4.1 | L'accès aux études..... | 19 |
| 4.2 | Les étudiants étrangers..... | 23 |
| 4.3 | Les universités en région, la complémentarité et la réalisation de leur mission..... | 24 |
| 5 | LES ENJEUX DU FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS | 27 |
| 5.1 | Les impacts du sous-financement..... | 27 |
| 5.2 | Les sources de financement des universités..... | 29 |
| 5.3 | Les ressources financières..... | 30 |
| 5.3.1 | La stabilité du financement..... | 30 |
| 5.3.2 | Le développement institutionnel..... | 34 |
| 6 | CONCLUSION | 36 |

RÉSUMÉ

L'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) se réjouit de la tenue d'une *Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités*. Elle se réjouit d'autant plus que les auditions publiques de cette commission lui fournissent une occasion privilégiée de sensibiliser le gouvernement du Québec, non seulement à l'importance qu'elle joue dans le développement durable des régions qu'elle couvre, mais également à la nécessité de la soutenir politiquement et financièrement dans la réalisation de sa mission d'accessibilité et de démocratisation de l'enseignement universitaire.

Souscrivant aux propos contenus dans les mémoires soumis par la CRÉPUQ et l'Université du Québec, le présent mémoire porte davantage sur les objets qui préoccupent l'UQAC et sur d'autres qui l'interpellent plus spécifiquement à titre d'université œuvrant en région.

Au chapitre des **enjeux de la qualité**, l'UQAC est d'avis que les universités sont abondamment évaluées tant sur le plan de leurs activités d'enseignement que sur ceux de la recherche et des services à la collectivité. En tant qu'institution centrée sur l'apprentissage, elle estime que les fonds spéciaux dédiés spécifiquement à la réussite des études devraient être augmentés pour la mise en œuvre et l'amélioration de mesures structurantes favorisant la persévérance et la rétention des étudiants. De plus, en vue de consolider le lien organique indissociable entre l'enseignement et la recherche, il appert que les universités devraient disposer de moyens appropriés pour soutenir le développement de la recherche et de la formation dans des créneaux reconnus comme stratégiques pour le développement des régions qu'elles desservent. Dans la conjoncture actuelle de relèvement que connaissent les universités et, à plus forte raison, les universités œuvrant en région, il s'avère important que le gouvernement du Québec corrige la situation problématique que vivent ces dernières en leur accordant un financement spécifique pour la consolidation, le recrutement, la rétention et l'intégration de leur corps professoral.

Depuis sa création, l'UQAC a réussi à mettre en place un modèle de recherche collaborative et partenariale qui s'inscrit adéquatement dans le courant de la nouvelle société du savoir. Consciente que ce modèle cadre peu avec le mode

traditionnel d'évaluation basé sur l'individu et la performance strictement académique, il se présente une plus grande difficulté pour obtenir le financement capable de supporter ce type d'activités scientifiques, par ailleurs, jugées excellentes par les partenaires associés. C'est pourquoi, elle demande que le gouvernement du Québec accorde des ressources financières aux grands organismes subventionnaires québécois pour qu'ils développent des programmes favorisant la recherche collaborative et partenariale en région et que ces derniers ajustent leurs critères d'évaluation des projets de recherche en conséquence. Également persuadée que la créativité, l'innovation et le transfert des connaissances constituent un enjeu vital pour les différents intervenants de la société, l'UQAC juge essentiel que, dans le contexte où les innovations technologiques ont été l'objet d'un subventionnement soutenu au cours des dernières années, le concept de l'innovation sociale fasse l'objet d'une prise en charge par les universités, les organismes subventionnaires et les milieux gouvernementaux.

En matière **d'accessibilité aux études**, le ministère de l'Éducation souligne les progrès réalisés par les universités québécoises dans la démocratisation de l'enseignement supérieur. Sous cet angle, il faut noter que la clientèle étudiante de l'UQAC est composée d'environ 70 % d'étudiants de «première génération» c'est-à-dire d'étudiants issus de familles où ni le père ni la mère ne détiennent de diplôme universitaire. Il faut dès lors convenir qu'une forte proportion de ces derniers ne bénéficie pas, à priori, d'un environnement favorable pour mener à terme des études universitaires. Autre phénomène qui est associé au choc démographique que connaissent les régions, est celui du rattrapage scolaire qui est loin d'être achevé en région, du moins, si l'on en juge par les taux de scolarisation plus faibles en région que dans l'ensemble du Québec. D'où l'importance de mettre en place des mesures visant à contenir les effectifs étudiants jusqu'à l'obtention d'un grade universitaire en vue de contrer l'effet endémique du déclin démographique. Parmi les moyens à développer pour remédier à cette situation, mentionnons l'établissement d'un programme de bourses d'études réservées aux étudiants de la région qui désirent réaliser leur formation universitaire en région. Dans le même esprit, il conviendrait également que l'UQAC puisse contribuer à mettre en œuvre une structure organisée de recherche-intervention sur la rétention et la persévérance aux études à tous les ordres d'enseignement.

Toujours en matière d'accessibilité, l'UQAC demande, afin de favoriser l'immigration en région, que les étudiants étrangers qui sont inscrits dans une université située dans une région ressource bénéficient de l'exemption des droits de scolarité majorés qui leur sont exigés. Cela contribuerait largement à la réalisation de l'objectif du gouvernement du Québec en matière de régionalisation de l'immigration.

Depuis son existence, l'UQAC s'est développée en étroite collaboration avec les milieux desservis, ses centres d'études universitaires et les autochtones. Mais, comme l'offre de service s'est toujours effectuée à l'intérieur des moyens qui lui ont été consentis, cela a fait en sorte, qu'avec le temps, les intervenants de ces milieux revendiquent encore des interventions en enseignement et en recherche plus importantes et plus diversifiées. En conséquence, l'UQAC est prête à accroître la gamme des services offerts à ces populations, mais, encore faut-il, qu'elle en ait les moyens. Sous cet angle, il faut accepter de penser le développement dans toute son extension, ce, tant du côté de la formation que de celui de la recherche. Le déploiement étant associé non seulement à la couverture territoriale, mais aussi à la volonté explicite de doter les régions des indispensables leviers utiles et nécessaires à leur plein développement, mérite une attention particulière de la part du gouvernement du Québec.

Au-delà des nombreux impacts générés par le sous-financement, les **enjeux du financement** des universités passent par un réinvestissement important de la part du gouvernement du Québec. Ainsi, comme les universités tirent très majoritairement leur financement de l'État et des étudiants, elles se sont tournées vers des campagnes majeures de financement pour augmenter leurs capacités financières. Or, en vue de mieux les soutenir dans cette démarche, nous demandons au gouvernement du Québec de majorer sa subvention de contrepartie en la portant à 1 dollar pour chaque dollar versé par les donateurs, et cela, jusqu'à concurrence de 2 M\$ annuellement par établissement. Au chapitre des ressources financières plus particulièrement, il est impérieux que le ministère de l'Éducation accorde à l'UQAC, à titre d'université oeuvrant en région, un financement minimal qui lui assurerait une stabilité de financement et une capacité de développement. Les recommandations 10 et 11 du présent mémoire sont plus explicites sur les modalités de financement proposées.

1. INTRODUCTION

L'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) se réjouit de la tenue d'une *Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités*. Elle se réjouit d'autant plus que les auditions publiques de cette commission lui fournissent une occasion privilégiée de sensibiliser le gouvernement, non seulement à l'importance qu'elle joue dans le développement durable des régions qu'elle dessert, mais également à la nécessité de la soutenir politiquement et financièrement dans la réalisation de sa mission d'accessibilité à l'enseignement universitaire des populations desservies.

D'entrée de jeu, précisons que l'UQAC souscrit aux propos contenus dans les mémoires soumis par la CRÉPUQ et l'UQ. En particulier, nous sommes tout à fait d'accord sur le maintien d'un système universitaire compétitif et basé sur l'excellence, lequel système représente un actif indispensable pour que le Québec puisse se positionner avantageusement sur l'échiquier mondial caractérisé par la société du savoir. À cet égard, nous tenons à souligner que les études démontrent que, par rapport aux universités canadiennes, les universités québécoises ne bénéficient pas des ressources suffisantes pour maintenir, à long terme, la qualité de l'offre de formation et de recherche. En ces circonstances, il devient impérieux que le gouvernement du Québec investisse davantage dans les universités en leur octroyant les sommes nécessaires afin de leur permettre de rattraper au moins la moyenne du financement consenti aux universités canadiennes.

Nous faisons également nôtre, la position de l'UQ sur les mesures spécifiques permettant de mieux soutenir les universités œuvrant en région dans la réalisation de leur mission singulière. Enfin, nous partageons le même point de vue que la CRÉPUQ sur les mécanismes d'appréciation garantissant la qualité de l'enseignement et de la recherche universitaires, de même que sur les mécanismes de reddition des comptes et d'imputabilité. En rajouter risquerait d'alourdir indûment le fonctionnement des universités et du système universitaire dans son ensemble.

Dans un tel contexte, l'UQAC juge donc opportun de faire valoir la place et le rôle qu'elle occupe en tant qu'université œuvrant en région, de même que

certaines éléments qu'une politique de financement des universités devrait contenir pour tenir compte, entre autres, des singularités des établissements ayant des situations comparables.

2. PRÉSENTATION SOMMAIRE DE L'UQAC

À titre d'institution publique d'enseignement supérieur œuvrant en région, l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) a atteint des sommets à tous les cycles d'études et dans de nombreux secteurs de formation et de recherche qui lui permettent, non seulement de réussir à l'égal des meilleures, mais aussi de s'illustrer au plan international, de façon non équivoque. Et elle a choisi de le faire dans des domaines prioritaires pour les régions qu'elle dessert et tout à fait pertinents pour l'ensemble du Québec et de notre société. Depuis sa création au sein de l'Université du Québec, l'UQAC a comme rôle de permettre aux jeunes et aux populations adultes l'accès aux études universitaires sur le territoire qu'elle couvre, d'accroître le taux de scolarisation universitaire en dehors des grands centres et, enfin, de doter les régions qu'elle dessert d'un levier de développement socio-économique et culturel. À titre d'exemple, mentionnons que, selon le bulletin 2003 de *Research Infosource Inc*, elle se classe, pour l'année 2002, dans le premier tiers de toutes les universités du pays.

Afin de mieux la caractériser, nous pouvons avancer que l'UQAC peut et doit être considérée comme une université qui donne une formation axée sur une pédagogie de proximité et, de ce fait, tournée vers des stratégies d'apprentissage convivial et de réussite académique. Elle est très bien intégrée dans le système universitaire québécois, à la fois 1) par sa programmation d'enseignement qui comporte des programmes institutionnels, mais aussi des programmes conjoints ou offerts en extension ou en association avec d'autres universités québécoises, lesquels programmes répondent bien aux besoins et aux attentes de son milieu d'enracinement, 2) par ses activités de recherche qui, pour la plupart, s'effectuent en partenariat, tant au sein de l'UQ (conjonction d'efforts dans les projets FODAR) qu'avec d'autres universités et industries, lesquelles activités permettent à l'UQAC de se démarquer à l'échelle nationale et internationale dans ses créneaux d'excellence et 3) par la mobilité de ses étudiants et la mise en réseau de ses ressources professorales.

Tout ce chemin parcouru au cours de ces 35 dernières années, se veut le résultat d'efforts conjugués de l'UQAC et de son personnel dévoué, mais aussi de nombreux partenaires tels que le gouvernement du Québec et, en particulier, le ministère de l'Éducation, le gouvernement fédéral, les cégeps et commissions scolaires œuvrant sur le même territoire, la Fondation de l'UQAC ainsi que plusieurs intervenants du milieu socio-économique et culturel. Plus qu'une réussite institutionnelle, c'est une réussite collective et coopérative.

3. LES ENJEUX DE LA QUALITÉ

3.1. La cohésion sociale et la cohérence académique

L'UQAC souscrit sans difficulté au rôle des universités dans le développement socio-économique et culturel ainsi qu'à leur contribution au développement du capital humain qui leur est reconnu dans le document de consultation. À notre point de vue, ce ne sont pas tellement les attentes collectives qui manquent de clarté comme le fait qu'elles ne sont pas nécessairement en harmonie avec les perceptions qu'ont les différents acteurs de la société vis-à-vis les interventions des universités. Malgré que, selon les différents milieux et les différents acteurs, il y ait beaucoup d'hétérogénéité dans les attentes, l'UQAC considère néanmoins qu'elle honore ses responsabilités au chapitre des engagements sociaux.

Toutefois, en tenant compte du fait que les universités peuvent et doivent être considérées comme un facteur incontournable de cohésion sociale, il demeure que la prise en charge des tâches liées à cette fonction ne peut, en aucun cas, advenir au détriment d'une élémentaire cohérence académique. C'est-à-dire ici, un service à la collectivité bien enraciné dans nos missions de formation et de recherche. Nous reviendrons sur cette notion de cohérence académique que nous mettrons en relation avec d'autres concepts, comme celui du déploiement (voir section 4.3).

3.2. L'appréciation de la qualité d'une université

Le ministère de l'Éducation s'interroge sur la manière d'apprécier les universités. Cela va à contresens du fait que les universités sont évaluées de façon quasi continue parce qu'elles sont exposées aux règles du « marché académique ». Les étudiants peuvent choisir leur université. Les programmes sont soumis à l'évaluation lors de leur création et sont, par la suite, réévalués de façon périodique. Les cours sont évalués par les étudiants et, enfin, ces derniers franchissent l'ultime test de qualité lors de leur insertion dans le marché du travail.

Par ailleurs, au fil des années, nous remarquons que les universités ont été rarement évaluées sur la pertinence stratégique de leurs interventions, comme par exemple, les impacts générés par les résultats de recherche et les transferts des connaissances. Apprécier une université uniquement à partir d'indicateurs quantitatifs tels que la masse critique, le volume des subventions, le nombre de publications, etc., ne rend pas justice aux universités, surtout à celles œuvrant en région. En effet, étant donné l'hétérogénéité des institutions universitaires, la normalisation en ce domaine ne se justifie pas, car elle ne peut que dénaturer le système universitaire qui est composé d'institutions, certes complémentaires, mais néanmoins différentes dans les pratiques d'exercice de leur mission.

C'est pourquoi, l'UQAC estime qu'il serait plus approprié d'apprécier la qualité d'une université sur la base de paramètres différenciés associés à la mission de chaque université, en particulier celles œuvrant en région.

3.3. Le cheminement des étudiants : la réussite des études et la qualification de la main-d'œuvre

Au chapitre de la qualification de la main-d'œuvre, l'UQAC tient d'abord à affirmer que l'université doit constamment faire des efforts pour répondre et surtout anticiper les besoins du marché du travail. Cependant, elle estime que les universités ne peuvent être tenues entièrement responsables du décalage entre les formations et les attentes du marché du travail, car celui-ci est souvent lui-même incapable de prévoir suffisamment tôt le type de spécialistes dont il

aura besoin dans un avenir rapproché. Il faut également préciser que le marché du travail doit aussi assumer ses responsabilités en matière de formation pratique, laquelle permettra aux nouveaux diplômés de convertir des capacités en compétences via l'exercice d'une profession. De plus, les emplois évoluant très rapidement, il n'est pas indiqué, à notre avis, que l'université forme des diplômés « clés en main ». Des diplômés qui, après quelques années de pratique, risqueraient de ne pouvoir s'adapter aux mutations du marché du travail. Bref, il importe que l'université s'adapte aux mutations du monde du travail, sans pour autant négliger les besoins à long terme de la société du savoir. Plus que jamais, il faut que l'université adopte une *« attitude pro-active à l'égard du marché du travail en analysant, prévoyant et préparant l'émergence de nouvelles aires et de nouvelles formes d'emplois »*¹. Agir autrement, ne ferait que favoriser l'implantation d'un utilitarisme à courte vue.

Par ailleurs, il nous paraît important de nous préoccuper de l'employabilité de nos diplômés. Cela semble d'autant plus pertinent que *« dans un monde qui change rapidement et profondément, le développement par les étudiants au cours de leurs études de qualités telles que la capacité d'analyse des situations complexes, la créativité, l'initiative, l'esprit d'entreprise et le sens des responsabilités, avec une bonne culture générale, une solide formation dans les disciplines de base du domaine choisi et des compétences aussi polyvalentes que possibles (transferable competencies) pour accroître leur "employabilité", et l'acquisition de qualités de citoyen actif et du sens de solidarité humaine, sont indispensables pour leur permettre d'accéder à une autonomie et de maîtriser leur destin et d'agir utilement en faveur d'un avenir meilleur de la société »*².

Cette vision correspond d'ailleurs aux préoccupations des employeurs qui recherchent des diplômés ayant les compétences pertinentes (aptitude à diagnostiquer et à résoudre des problèmes) et transversales (connaissance d'une deuxième et même d'une troisième langue) qui permettront à ces derniers

¹ UNESCO; Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur - L'enseignement supérieur au XXIe siècle : Visions et actions, Paris, 5-9 octobre 1998, document de travail, p. 19.

² UNESCO; Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur - Vers un agenda 21 pour l'enseignement supérieur au XXIe siècle: Défis et tâches dans la perspectives du XXIe siècle à la lumière d es Conférences régionales, Paris, 5-9 octobre 1998, document de travail, p. 16.

de bien s'intégrer et s'adapter à une société du savoir en perpétuelle mouvance.

À cet effet, et dans le but de s'assurer de la pertinence de ses programmes, l'UQAC procède régulièrement à des évaluations, notamment, par le biais d'enquêtes auprès des employeurs. De plus, périodiquement, elle effectue des opérations de **Relance** auprès de ses diplômés pour connaître le degré d'insertion professionnelle au marché du travail.

Malgré cela, il n'en demeure pas moins que les universités doivent disposer de moyens pour améliorer leurs pratiques pédagogiques et didactiques ainsi que pour développer davantage la formation pratique (organisation et réalisation de stages en milieu de travail); laquelle constitue un atout certain pour favoriser l'insertion professionnelle. En plus du développement de capacités durant sa formation universitaire, l'étudiant aura à parfaire et à développer ses compétences lors de l'exercice de sa profession.

En tant qu'institution centrée sur l'apprentissage, l'UQAC se préoccupe particulièrement de la réussite scolaire de ses étudiants et de l'amélioration du taux de diplomation qui y est associé. C'est pourquoi, à ce chapitre, elle partage la même préoccupation que le ministère de l'Éducation, en ce sens qu'elle a mis sur pied un comité institutionnel, désigné sous l'appellation «Comité opération réussite». Ne ménageant pas ses efforts pour mettre en place des moyens visant un meilleur encadrement et soutien des étudiants, en particulier ceux éprouvant des difficultés d'apprentissage, elle a également procédé à la création d'un comité pédagogique chargé d'offrir un soutien pédagogique et didactique aux enseignants qui en éprouvent le besoin. Cette préoccupation vis-à-vis la rétention et la persévérance aux études est primordiale pour l'UQAC, laquelle s'est vue confier par le législateur une mission basée sur l'accessibilité et la démocratisation des études supérieures. Il importe ici de souligner que sa clientèle est composée à 70 % d'étudiants de première génération. À noter que ce concept sera traité plus en détail à la section 4 du présent document.

Considérant l'ensemble des éléments reliés à la qualification de la main-d'œuvre et à la réussite des études, il appert que les universités, particulièrement celles

œuvrant en région, ont besoin d'un soutien ministériel accru pour améliorer leur performance en ces domaines.

Recommandation 1

*QUE le ministère de l'Éducation augmente les fonds spéciaux dédiés spécifiquement à la **réussite des études** pour la mise en œuvre et l'amélioration de mesures structurantes favorisant la persévérance et la rétention des étudiants inscrits dans les universités œuvrant en région, tels un encadrement particulier, davantage de formation pratique ainsi que le développement de stratégies pédagogiques et didactiques novatrices.*

3.4. La valorisation de l'enseignement et le corps professoral

Ceux qui oeuvrent en milieu universitaire savent bien qu'il existe un lien organique indissociable entre la recherche et l'enseignement. Il arrive parfois et, hélas, trop souvent, que la pratique de la première se fasse au détriment de la seconde, puisqu'il est fréquent que les universités se voient dans l'obligation d'accorder à un certain nombre de leurs professeurs des dérogations d'enseignement pour fins de recherche. Aussi, pour éviter de fragiliser certains secteurs disciplinaires, tout en favorisant le développement de la recherche, les universités ont le devoir d'assurer une meilleure articulation entre ces deux composantes de la tâche professorale.

Malgré cette conscience aiguë de la réalité académique, et en raison de la pression accrue qu'exercent sur l'enseignement les dérogations à des fins de recherche, les universités ont été forcées de dévier une partie de leur budget de fonctionnement dédié à l'enseignement pour offrir à leurs professeurs des conditions plus appropriées à la réalisation de leurs travaux de recherche. Cela constitue un détournement des compétences professorales et, consécutivement, une réduction de l'importance accordée aux indicateurs de performance associés à la carrière de formateur. De ce fait, les moyens pour mieux accompagner les étudiants dans leur plan de formation, surtout au premier cycle, sont réduits.

Ces difficultés sont particulièrement aiguës pour les universités œuvrant en région qui sont fortement sollicitées par leur milieu pour développer des recherches spécifiques.

Recommandation 2

*QUE le gouvernement du Québec accorde aux universités des fonds spécifiques pour soutenir le développement de la recherche et de la formation dans des **créneaux reconnus** comme stratégiques pour le développement des régions.*

Le document ministériel se questionne aussi et, à juste titre, sur le renouvellement du corps professoral. Dans la conjoncture actuelle de relèvement que connaissent les universités québécoises et canadiennes, cette préoccupation revêt une haute importance pour chacune d'elles et, plus particulièrement, pour les universités en région qui servent, plus souvent qu'à leur tour, de clubs fermes des grandes universités. Il importe de rappeler ici que, dès sa création, l'UQ et ses établissements en région, notamment l'UQAC, ont fortement contribué à former des ressources professorales en région. Parmi celles-ci, plusieurs ont été recrutées, soit par d'autres universités, en particulier celles des grands centres, soit par le secteur privé, et cela, dans des secteurs actuellement en pénurie: l'administration, les sciences appliquées, l'éducation et l'informatique.

Bien que le salaire constitue un élément, certes, important, mais pas nécessairement déterminant dans le recrutement des professeurs, ce sont davantage les conditions d'exercice de la profession qui attirent l'attention des nouvelles recrues; des conditions telles que l'environnement scientifique, la présence de collègues dans le même champ disciplinaire, les problématiques et les créneaux de recherche, etc. Ces éléments sont d'autant plus importants que, pour une université œuvrant en région comme l'UQAC qui souvent ne représente pas le premier choix des candidats, le recrutement et la rétention s'avèrent souvent difficiles.

Nous devons également introduire dans cette analyse une caractéristique propre à l'UQ, soit celle de l'embauche massive de chargés de cours pour nous permettre d'offrir les programmes d'enseignement, tout particulièrement au premier cycle. Ce faisant, la charge de travail des professeurs réguliers se trouve affectée, car en plus de répondre aux attentes usuelles d'enseignement et de recherche, ceux-ci doivent assurer l'encadrement et le soutien des étudiants. L'UQAC porte une attention toute particulière à cette problématique; elle a d'ailleurs mis en œuvre divers programmes pour faciliter la coopération entre les professeurs réguliers et les chargés de cours qu'elle embauche contractuellement (programme d'intégration). L'UQAC a également mis en place un mécanisme de collaboration avec divers agents éducationnels de la région (commissions scolaires et collèges) afin de bénéficier de leur expertise dans l'encadrement d'étudiants inscrits dans des programmes de formation pratique.

Outre la mise en place de certaines mesures comme le développement de structures d'accueil, la tenue de cliniques d'animation de la recherche, l'offre de sessions de formation en psychopédagogie et en didactique, il conviendrait de consolider le corps professoral par l'octroi d'un financement spécifique. Ce soutien direct permettrait aux universités œuvrant en région, non seulement d'augmenter le nombre de leurs professeurs réguliers mais aussi d'instaurer des mesures plus efficaces de recrutement, d'intégration et de rétention des nouvelles recrues. La création d'un fonds spécial dédié à cette fin permettrait, entre autres, de mieux supporter les initiatives de recherche et de mettre en place un système de parrainage pédagogique pour aider les nouveaux professeurs dans leur enseignement et l'encadrement des étudiants. En lien avec cette stratégie, il faudrait également que lesdites universités aient la possibilité de favoriser, en concertation avec le milieu, l'intégration des conjoints, ce qui aurait pour effet de contribuer au développement d'un sentiment d'appartenance régional.

Recommandation 3

*QUE le gouvernement du Québec, connaissant bien la réalité des régions, corrige la situation problématique des universités œuvrant en région en leur accordant un financement spécifique pour la consolidation, le recrutement, la rétention et l'intégration de leur **corps professoral**.*

3.5. La recherche et son importance vitale

Grâce à l'implication dynamique de son milieu d'appartenance et au support financier des deux paliers de gouvernement (provincial et fédéral) ainsi que de l'industrie, l'UQAC a réussi à mettre en place de nombreux partenariats. Ce sont des partenariats qui lui permettent d'oeuvrer dans le domaine de la recherche contextualisée³, c'est-à-dire un type de recherche qui s'inscrit adéquatement dans le courant de la nouvelle société du savoir où il est de plus en plus reconnu que la richesse économique et sociale d'une collectivité repose davantage sur les résultats de la recherche scientifique, le transfert technologique et l'innovation sociale (production des connaissances) que sur la seule exploitation des ressources naturelles. De ce point de vue, l'UQAC joue un rôle de premier plan afin d'assurer un mieux-être aux populations qu'elle dessert et, par voie de conséquence, à la société québécoise.

Cette responsabilité, l'UQAC l'assume pleinement en conduisant des travaux de recherche, de transfert technologique et d'innovation sociale par l'intermédiaire d'unités de recherche reconnues institutionnellement. Sans passer en revue la problématique de chacune de ces unités, il est important d'en signaler ici quelques exemples : le *Consortium de recherche sur la forêt boréale commerciale*, le *Centre universitaire de recherche sur l'aluminium* (CURAL), le *Consortium en exploration minérale* (CONSOREM), le *Projet BALSAC* ainsi que le *Consortium de recherches amérindiennes* et le *Consortium régional de recherche en éducation*. Les deux derniers exemples témoignent particulièrement de la sensibilité de l'UQAC à l'égard des besoins et des préoccupations de son milieu d'appartenance. Alors que l'un consacre ses efforts sur la vie des autochtones, l'autre fait porter ses travaux sur la compréhension des phénomènes éducationnels et leur résolution.

Le modèle de développement de la recherche mis en place par l'UQAC, soit

³ La recherche en situation de contextualisation résout des problèmes théoriques, fondamentaux si l'on veut, mais dans une visée de réalisation de problèmes pratiques. D'après, Limoges, C. 1995.

celle de type consortium⁴, comporte, il va sans dire, des avantages et des inconvénients qui méritent d'être soulignés. Outre le fait que les orientations de recherche sont partagées avec les partenaires associés, ce modèle de recherche collaborative et partenariale permet aussi d'assurer un mouvement naturel des produits de la science vers des applications immédiates, contribuant ainsi à rendre plus compétitifs des grands pans du monde économique, social et culturel. À ce titre, nous sommes convaincus que ce mode de recherche cadre parfaitement avec les préoccupations des gouvernements provincial et fédéral, lesquels insistent de plus en plus sur la nécessité de transfert et de la valorisation des produits de recherche.

Toutefois, le modèle mis au point par l'UQAC, au milieu des années 80 et qui était alors tout à fait original, paraissait à certains quelque peu suspect par rapport au mode traditionnel de développement de la recherche. En effet, dans un monde où les pairs, pour évaluer les projets de recherche, se réfèrent à un mode traditionnel d'évaluation basé sur l'individu et la performance strictement académique, il se présente une plus grande difficulté pour obtenir le financement capable de supporter ce type d'activités scientifiques, par ailleurs, jugées excellentes par les partenaires associés.

Ainsi peut-on considérer qu'en sortant des sentiers battus et en innovant sur le plan des méthodes, des partenaires et des pratiques de recherche, l'UQAC s'est souvent disqualifiée auprès des grands organismes subventionnaires. Dans une région comme la nôtre où la concertation s'avère nécessaire pour assurer le développement des communautés, il faut considérer l'activité de recherche comme adaptable à l'environnement tant scientifique qu'économique ou sociale. À l'évidence, les chercheurs des régions y contribuent en étant à l'écoute des besoins régionaux et en travaillant de manière étroite avec des partenaires provenant de divers milieux. À ce titre, il nous tarde de voir la recherche universitaire développée en région reconnue en raison de son impact

4 Le Consortium de recherche se définit comme étant une entité de recherche polyvalente et particulièrement adaptée aux milieux sociaux où l'UQAC est en prise intime avec les spécificités de son environnement socio-économique. Les décisions administratives (gestion du Consortium) tout autant que scientifiques (définition et réalisation des axes de recherche) sont prises en commun. En conséquence, les intervenants non-universitaires n'imposent à l'UQAC ni d'orientation spécifique, ni de processus de recherche orienté. Par ses travaux de recherche dont il est demandé que les bénéfiques, même théoriques ou fondamentaux, soient mis rapidement à la disposition des partenaires, le consortium joue un rôle important dans la valorisation de la recherche (diffusion de la connaissance auprès des pairs) et dans la formation de personnel hautement qualifié (formation d'étudiants de deuxième et de troisième cycles).

et de sa pertinence vis-à-vis le développement régional.

De plus, en raison des infrastructures humaines et matérielles dont elles disposent, nous pouvons affirmer que, de manière générale, les universités sont assez bien positionnées pour conduire des activités de recherche. Aussi, elles profitent indirectement des avantages fiscaux accordés aux entreprises qui, en leur accordant des contrats de recherche, permettent non seulement d'augmenter le volume des activités scientifiques, mais aussi d'opérer des transferts technologiques.

Ici, il importe de rappeler que la recherche universitaire constitue un élément particulièrement important des stratégies régionales d'innovation, de recherche et de développement ainsi que de renforcement de la compétitivité des activités constituant l'ossature socio-économique des communautés. Les travaux de recherche réalisés dans les universités oeuvrant en région contribuent au développement régional grâce aux capitaux attirés, au personnel hautement qualifié qui est formé, à la production de connaissances, de procédés, de produits et services permettant le développement économique, culturel et social, et cela, en concertation avec des partenaires des milieux où elles sont intégrées.

Toutefois, il faut admettre que le développement de la recherche ne se fait pas sans contrainte. Outre le fait que les activités qui y sont associées entraînent un déséquilibre dans la tâche des professeurs (moins de disponibilité à l'enseignement), il faut savoir qu'elles commandent des investissements importants sur les plans logistique et organisationnel. Lesquels, ramenés à l'échelle des universités de taille modeste, hypothèquent le fonctionnement même de l'établissement. Or, pour atténuer ces difficultés, des mesures correctrices devront être prises par le gouvernement du Québec.

Recommandation 4

*QUE le gouvernement du Québec accorde des ressources financières aux **grands organismes subventionnaires québécois** pour qu'ils développent des programmes favorisant la recherche collaborative et partenariale en région et*

que ces derniers ajustent leurs critères d'évaluation des projets de recherche en conséquence.

3.6. La création, l'innovation et le transfert

Dans une économie axée sur le savoir et caractérisée par la concurrence à l'échelle planétaire et les bouleversements technologiques, il est clair que la créativité, l'innovation et le transfert des connaissances deviennent cruciaux et constituent un enjeu vital pour les différents intervenants de la société, notamment pour les universités et le milieu industriel.

Dans un tel contexte, il s'avère essentiel de renforcer les capacités de création, d'innovation et de transfert des régions, afin qu'elles puissent, d'une part, consolider leurs acquis au plan socio-économique, et d'autre part, devenir des lieux d'implantation d'activités de transformation pouvant assurer le développement des communautés. En effet, sans des conditions favorisant l'innovation et la créativité, ces régions resteront en quelque sorte prisonnières de leur développement et leur économie demeurera stagnante, voire, en régression. D'où la nécessité pour le gouvernement du Québec de créer des conditions favorables au développement stratégique permettant aux régions de se positionner aux plans socio-économique et technologique.

Si l'innovation et le transfert technologique peuvent s'évaluer par les impacts de la recherche (la création d'entreprises dérivées (spin-off), nombre de brevets, etc.), qu'en est-il au juste de l'innovation sociale, notion complètement absente dans le document ministériel? Ce concept a été défini par Camil Bouchard, ex-professeur à l'UQAM comme étant *«une nouvelle approche, pratique ou intervention ou encore tout nouveau produit mis au point pour améliorer une situation ou résoudre un problème social et ayant trouvé preneur auprès des institutions, des organisations, des communautés»*⁵. Considérant cette question importante pour le développement des populations qu'elle dessert,

⁵ Tiré de Hélène Tremblay; *Pour une définition de l'innovation sociale: entre théorie et pratique*, conférence présentée dans la cadre des Journées-Réseau de l'Université du Québec, Chicoutimi, septembre 2003, p. 2.

l'Université du Québec et ses établissements s'y intéressent de manière active à travers plusieurs activités de recherche. L'UQ a d'ailleurs tenu en septembre dernier à l'UQAC, les «Journées-réseau 2003» sous le thème de l'innovation sociale. Ce colloque a notamment permis d'échanger sur les conditions favorisant l'innovation sociale et ce, en privilégiant le caractère bilatéral de la relation université-milieu. Lors de cette activité, les intervenants ont pu aborder l'innovation sociale sous plusieurs angles : sa définition, la demande des milieux, l'offre universitaire, la gestion de la relation université-milieu ainsi que des exemples de pratiques exemplaires observées à l'Université du Québec. **Dans le contexte où les innovations technologiques ont été l'objet d'un subventionnement soutenu au cours des dernières années, il nous paraît essentiel que le concept de l'innovation sociale fasse l'objet d'une prise en charge par les universités, les organismes subventionnaires et les milieux gouvernementaux.**

4. L'ACCESSIBILITÉ AUX ÉTUDES UNIVERSITAIRES

4.1. L'accès aux études

Dans son document de consultation, le ministère de l'Éducation souligne les progrès réalisés par les universités québécoises dans la démocratisation de l'enseignement supérieur en permettant, entre autres, à des populations provenant des milieux socialement moins enclins à fréquenter l'université à s'y inscrire. Il parle également de l'accessibilité géographique en faisant référence à la création de l'Université du Québec par la mise en place d'universités en dehors des grands centres.

Sous cet angle, il faut noter qu'à la différence des autres universités, la clientèle étudiante de l'UQ est composée majoritairement d'étudiants dits de «première génération», c'est-à-dire d'étudiants issus de familles où ni le père ni la mère ne détiennent de diplôme universitaire. Pour sa part, la clientèle étudiante de l'UQAC est composée d'environ 70 % d'étudiants de «première génération» et maintient cette proportion depuis les dix dernières années alors que le réseau UQ (établissements en région et la TÉLUQ), voit son pourcentage passer de

76 % en 1993-1994 à 72 % en 2001⁶. Considérant que les parents de ce type de clientèle n'ont pas fréquenté l'université, il y a un risque qu'ils ne puissent soutenir leurs enfants aux plans académique et psychologique. Il faut dès lors convenir qu'une forte proportion des étudiants de l'UQAC ne bénéficie pas d'un environnement favorable pour mener à terme des études universitaires (absence de tradition et de culture universitaire dans l'environnement familial), car au-delà d'un DEP ou d'un DEC, les parents peuvent difficilement fournir l'encadrement adéquat au programme de formation de leurs enfants. De plus, et sous réserve de validation, nous pouvons présumer que l'UQ et, en particulier, ses établissements en région, jouent, par leur recrutement, pleinement leur rôle vis-à-vis la démocratisation de l'enseignement universitaire. Ainsi, la distance ou l'écart entre la stratification sociale des clientèles étudiantes de l'UQ et celle de la population en général est de moindre importance. Dans cette perspective, nous estimons que l'UQAC doit disposer de moyens financiers et humains pour mettre en place des mesures d'encadrement psychologiques et pédagogiques qui répondent aux besoins et aux caractéristiques de notre population étudiante.

Sur un autre plan, il est à noter que, selon l'Institut de la statistique du Québec⁷, les régions desservies par l'UQAC enregistreront des pertes de population au cours de la prochaine décennie et que la proportion des personnes âgées (65 ans et plus) par rapport aux jeunes (0-14 ans) s'inversera. Ces perspectives démographiques auront des impacts, non seulement sur le taux de fréquentation universitaire, mais aussi sur le degré de scolarisation. En effet, selon les données prévisionnelles établies par le ministère de l'Éducation du Québec, l'UQAC connaîtrait, au cours de la présente décennie, une chute de ses effectifs étudiants en équivalent temps plein de l'ordre de 13 %⁸. Pendant que, pour leur part, les effectifs scolaires des collèges du Saquenay—Lac-Saint-Jean (SLSJ) et de la Côte-Nord, lesquels constituent le bassin principal de recrutement de l'UQAC, diminueraient d'environ 20 % par

⁶ UNIVERSITÉ DU QUÉBEC, *Enquêtes ICOPE (Indicateurs de Conditions de Poursuite des Études)*.

⁷ INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC; *Nouvelles perspectives démographiques régionales 1996-2041: concentration dans les régions métropolitaines et vieillissement accentué. Données sociodémographiques en bref*, Bulletin, vol. 4, N° 2, février 2000, 8 p.

⁸ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *Prévisions de l'effectif étudiant en équivalence au temps plein (EEETP) pour la période allant de 1998-2000 à 2013-2014*, DERU, SA, 8 mars 2000, p. 15.

rapport au nombre d'inscrits à l'automne 1999⁹. Devant ces perspectives, l'UQAC devra faire preuve d'imagination et d'ingéniosité pour atténuer les effets néfastes que ces prévisions pourraient avoir sur ses activités d'enseignement et de recherche. Elle devra consacrer des efforts substantiels pour mieux couvrir le territoire et recruter de nouvelles clientèles et déployer une série de moyens pour augmenter la rétention de ses étudiants et la réussite de leurs études.

En dotant le Québec d'un système complet d'enseignement public par la création du réseau de l'Université du Québec et, tout particulièrement, par ses établissements en région, le Législateur a voulu procéder à un rattrapage sur le plan de la formation des populations du Québec et fournir ainsi une chance égale à toute personne qui en avait la volonté et les aptitudes, et cela, indépendamment de son choix disciplinaire ou de carrière professionnelle, d'avoir accès aux études universitaires. En ces circonstances, l'État a toujours pour mandat, non seulement d'assurer l'accessibilité géographique sur l'ensemble du territoire québécois, mais aussi la responsabilité de permettre l'accessibilité académique à toute personne qui en a les capacités intellectuelles.

Il est impératif de remarquer, ici, que le rattrapage scolaire est loin d'être achevé en région. En effet, nous constatons qu'au Saguenay—Lac-Saint-Jean, le nombre de détenteurs d'un grade universitaire a augmenté de 39 % entre 1991 et 2001. Par rapport à l'ensemble de sa population, la région demeure cependant nettement sous la moyenne québécoise avec un pourcentage de 7,48 % de détenteurs d'un grade universitaire comparativement à 11,24 % pour l'ensemble du Québec. Quant aux secteurs de l'Est de la Côte-Nord et de Charlevoix, le taux de détenteurs de grade universitaire est très inférieur à la moyenne québécoise, avec respectivement des taux de 5,49 % et de 5,44 %¹⁰. Durant la même période, le nombre de détenteurs d'un grade universitaire au Québec augmentait de plus de 45 %.

⁹ FÉDÉRATION DES CÉGÉPS ET MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION; Baisse de l'effectif scolaire dans le réseau collégial public: État de situation et voies de solutions, p. 20.

¹⁰ STATISTIQUE CANADA; Profil de divisions et subdivisions de recensement 1991 et 2001.

Recommandation 5

*QUE le gouvernement du Québec mette en place des mesures visant à **contenir les effectifs étudiants** jusqu'à l'obtention d'un grade universitaire en vue de contrer l'effet endémique du déclin démographique, lequel se traduit par l'exode des jeunes diplômés ainsi que par un non-renouvellement des clientèles étudiantes à la base (formation préscolaire/primaire). Parmi les moyens à développer pour remédier à cette situation, mentionnons l'établissement d'un **programme de bourses d'études réservées** aux étudiants de la région qui désirent réaliser leur formation universitaire en région.*

Toutefois, dans le cadre de l'accessibilité et de la démocratisation des études universitaires, outre les obstacles connus, comme, par exemple, le niveau de richesses des parents et l'endettement des étudiants, il existe, dans le cas de l'UQ et surtout de l'UQAC, un autre obstacle, soit celui de l'éloignement de l'université par rapport au lieu de résidence des parents. Ce constat est d'autant plus préoccupant qu'il engendre souvent, comme nous l'avons évoqué précédemment, le phénomène de migration des jeunes vers les grands centres urbains. Il importe ici de souligner les efforts considérables déployés par le Groupe ÉCOBES (Groupe d'Étude des COnditions de vie et des BESoins de la population) pour documenter le phénomène de poursuite et de persévérance aux études aux niveaux primaire et secondaire. Préoccupée par ces questions de migration des jeunes et de persévérance aux études, l'UQAC, en concertation avec les deux autres ordres d'enseignement intervenant au SLSJ, a mis sur pied une Table de concertation inter-ordres pour intensifier les efforts en vue d'éviter que la région ne se marginalise davantage sous l'angle du décrochage des jeunes. Parmi les chantiers qu'entend mener cette table, il y a celui d'explorer, à la fois, les contraintes et la faisabilité d'une formation intégrée impliquant les trois ordres d'enseignement, c'est-à-dire la réalisation d'un DEP-DEC-BAC intégré en sept (7) ans d'études continues. Ce type de parcours concerne principalement, au niveau secondaire et collégial, la formation professionnelle et technique. De plus, dans la mesure de leur réalisation, de tels maillages permettraient une réduction de la durée des études ainsi qu'une diminution du coût de la formation. Nous sommes convaincus qu'il s'agit là d'une stratégie qui inciterait les étudiants à poursuivre leurs études dans la

région, ce, tout en agissant sur le problème de l'exode des jeunes vers les grands centres.

C'est pourquoi, il conviendrait que la région du SLSJ, par l'intermédiaire de l'UQAC, puisse disposer de moyens financiers spécifiques pour mettre en œuvre une structure organisée de recherche-intervention qui serait chargée de documenter davantage ces phénomènes ainsi que d'identifier des pistes de solution.

Recommandation 6

*QUE le ministère de l'Éducation accorde un financement spécifique pour la mise en œuvre d'une **structure organisée de recherche-intervention** sur la rétention et la persévérance aux études à tous les ordres d'enseignement.*

4.2. Les étudiants étrangers

Même si, selon plusieurs observateurs et experts, l'immigration ne permettrait pas d'enrayer le vieillissement de la population, ni de compenser pour la faiblesse de la natalité, elle peut néanmoins contribuer à ralentir le processus de déclin démographique que connaissent présentement plusieurs régions du Québec. Dans un contexte d'ouverture des frontières économiques et de mobilité internationale des personnes, le Québec a tout à gagner en attirant les immigrants les plus aptes à contribuer à la vitalité et au dynamisme de la société québécoise.

Sensible à cette problématique, l'UQAC adhère donc au principe de l'immigration dite académique qui consiste à favoriser la venue d'étudiants étrangers et à faciliter leur insertion personnelle et professionnelle en région. Or, comme les régions ne reçoivent pas leur prorata d'étudiants étrangers en dépit du fait que le milieu et les universités qui y sont implantées disposent des infrastructures et des facilités pour les accueillir, il y a lieu de trouver des moyens appropriés pour les inciter à venir étudier et s'établir en région.

C'est pourquoi, l'UQAC désire participer significativement à la réalisation de

l'objectif du gouvernement du Québec qui vise à «intensifier les efforts en vue de régionaliser davantage l'immigration, l'objectif étant qu'en 2003, 25 % de l'ensemble des immigrants admis s'établissent à l'extérieur de la région métropolitaine de Montréal »¹¹. En la circonstance, elle apprécierait que le gouvernement du Québec exempte les étudiants étrangers des droits de scolarité majorés qui leur sont exigés. Nous croyons que cette mesure aiderait considérablement à atteindre les objectifs d'immigration en région par le biais des étudiants étrangers, tels que définis par le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI) ainsi que ceux du MEQ relatifs à l'internationalisation de l'éducation.

Recommandation 7

*QUE, pour favoriser l'immigration en région, les **étudiants étrangers** qui sont inscrits dans une université située dans une région ressource, bénéficient de l'exemption des droits de scolarité majorés qui leur sont exigés.*

4.3. Les universités en région, la complémentarité et la réalisation de leur mission

L'UQAC est heureuse de constater que le ministère de l'Éducation reconnaît formellement que les universités en région «*représentent des forces dynamiques dans leur milieu (et) qu'elles jouent un rôle stratégique d'occupation du territoire et de promotion régionale (contribuant ainsi) à la cohésion sociale*» de leur milieu. Cela, tout en considérant que nous partageons les inquiétudes du MEQ sur les tendances démographiques qui assaillent les régions. À cet égard, il est important de noter que l'UQAC entretient, depuis plusieurs années, une collaboration active avec les cégeps œuvrant sur le même territoire, ce, tant au chapitre du développement de la formation intégrée de type DEC-BAC que sur celui du partage des infrastructures de support à l'enseignement et de certains services destinés à la collectivité. Jusqu'à maintenant, l'UQAC y a consacré des ressources qui lui permettent d'offrir un certain niveau de services

¹¹ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC; Plan d'immigration du Québec pour l'année 2003, p. 3.

qui, faut-il l'avouer, est en deçà des besoins et des attentes des populations desservies.

Depuis la création de l'UQAC, qui remonte au début des années 70, des centres d'études universitaires (Alma, Charlevoix, Sept-Îles et St-Félicien) se sont développés en étroite collaboration avec les milieux desservis, notamment par la conclusion de nombreux et fructueux partenariats. Mais, comme l'offre de service s'est toujours effectuée à l'intérieur des moyens qui lui ont été consentis, cela a fait en sorte, qu'avec le temps, les intervenants de ces milieux ont revendiqué et revendiquent encore des interventions en enseignement et en recherche plus importantes et plus diversifiées. En conséquence, l'UQAC est prête à accroître la gamme des services offerts à ces populations et, en particulier, à supporter le développement d'activités de recherche et de transfert dans des domaines qui caractérisent singulièrement ces milieux, mais, encore faut-il, qu'elle en ait les moyens.

De manière plus particulière, signalons que l'UQAC travaille présentement, en concertation avec différents intervenants du comté de Roberval, au développement d'un centre québécois de valorisation des produits du bois provenant de la forêt boréale. Elle est également à pied d'œuvre dans l'Est de la Côte-Nord pour examiner avec des représentants de la population, la possibilité que des chercheurs de l'Université et des doctorants puissent traiter des problématiques de développement qui interpellent ce milieu nord-côtier. Pour les aider à augmenter le potentiel entrepreneurial, l'UQAC a ouvert un bureau du Centre d'entrepreneuriat et d'essaimage (CEE-UQAC) à Sept-Îles.

Toujours, selon le document ministériel, *«le potentiel de développement de l'enseignement supérieur en région suppose des solutions (structurelles) qui accroissent la complémentarité et la synergie entre les ressources du milieu»*. Nous sommes d'accord avec ce point de vue en autant, toutefois, que les solutions mises de l'avant ne viennent pas déstabiliser et dénaturer les universités œuvrant en région et qu'elles laissent place aux initiatives de développement de ces dernières. En effet, il serait catastrophique qu'une université œuvrant en région ne soit identifiée qu'à certains programmes; cela risquerait de la confiner dans ses projets de développement par trop exclusif, réduisant ainsi ses possibilités de déploiement dans ses programmes de recherche comme de formation.

Dans le même ordre d'idées, il nous paraît important de souligner que, dans la plupart des documents ministériels (contrat de performance, projets de politiques concernant les universités, énoncés budgétaires, etc.), lorsque l'on parle des universités en région, on ne leur fait une place que de principe. Rarement, on les associe à des paramètres qui les caractérisent par rapport à leur mission de démocratisation et de levier de développement régional. D'où l'importance d'arrimer la cohésion sociale avec la cohérence académique qui est la leur. À ce titre, il nous paraît utile de faire référence au concept de déploiement (démocratisation de l'enseignement supérieur par le réseau UQ) par delà celui du développement (basé essentiellement sur des paramètres quantitatifs, lesquels desservent généralement mal les universités en région). Le concept de déploiement étant associé non seulement à la couverture territoriale, mais aussi à la volonté explicite de doter les régions des indispensables leviers utiles et nécessaires à leur plein développement. Sous cet angle, il faut accepter de penser le développement dans toute son extension, ce, tant du côté de la formation que de celui de la recherche.

Sur une autre mission parmi les plus essentielles identifiée à l'Université du Québec à Chicoutimi, il faut noter son soutien indéfectible à la formation et au développement des populations autochtones. L'implication de l'UQAC à cet égard n'est rien moins qu'exemplaire. En effet, prenant appui sur un leadership reconnu dans le domaine, le Centre d'études amérindiennes (CEA) intervient annuellement auprès de plus de 450 d'étudiants dont la moitié se retrouve dans les communautés algonquines, attikamekws, crie et innus, toutes localisées sur le territoire québécois. Depuis sa création, le CEA est intervenu dans plus de 26 communautés autochtones.

De cette particularité, il faut retenir les efforts considérables qui ont été fournis et qui sont toujours à fournir pour rejoindre et accueillir ces clientèles, tant sur le campus principal que dans les communautés. Cela, afin qu'elles puissent accéder aux études supérieures souventes fois selon des formules de formation différenciée associées à des stratégies d'encadrement sur mesure. Dans cet ordre d'idées, il nous paraît capital de faire valoir la nécessité de mieux baliser ce service ainsi que de mieux l'adapter à notre fonctionnement régulier, nécessité qui devrait se traduire par un financement accru et structurellement intégré.

Recommandation 8

*QUE le gouvernement du Québec et, en particulier, le ministère de l'Éducation, associe au principe de développement des régions une **stratégie de déploiement** permettant la consolidation et la relance des services que l'UQAC offre actuellement aux populations de Charlevoix, de l'Est et de l'Ouest du Lac Saint-Jean, de l'Est de la Côte-Nord ainsi qu'à celles des communautés autochtones.*

5. LES ENJEUX DU FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS

Sans reprendre les argumentations développées dans les mémoires soumis par la CRÉPUQ et l'UQ, nous nous devons de souligner ici que la stabilité et le développement des universités ne peuvent se faire sans une correction du sous-financement des universités. Un réinvestissement récurrent de la part du gouvernement du Québec, réinvestissement estimé à 375 M\$ par un comité conjoint MEQ-CRÉPUQ, s'impose. De ce montant, environ 90 M\$ devraient être octroyés aux établissements du réseau de l'UQ, dont la part de l'UQAC serait de l'ordre de 8,5 M\$. Cependant, avant de traiter de ces questions, il nous paraît important de signaler les impacts que le sous-financement chronique des universités a provoqué dans leur fonctionnement normal.

5.1. Les impacts du sous-financement

Tout spécialement, depuis l'année académique 1995-1996, le réseau des universités québécoises a subi les effets dévastateurs d'un sous-financement marqué et reconnu. À l'UQAC, cela s'est traduit par un ensemble d'insuffisances qui ont eu tôt fait de se répercuter en une suite de déséquilibres académiques.

Si les vertus combinées de la parcimonie et de l'imagination ont pu, pendant un certain laps de temps, couvrir nos opérations courantes ainsi que notre

développement, elles n'ont pas été en mesure de les couvrir sur une base durable. Ce qui a provoqué à l'usage une manière de déséquilibre frisant la déstructuration dans plusieurs des aspects de notre fonctionnement académique.

Parmi les aspects qui ont été le plus durement touchés, signalons :

- La réduction de la couverture des activités d'enseignement par les professeurs. En trop petit nombre, désormais, ils ne peuvent assumer qu'environ 50 % des activités de cours au premier cycle, mettant de facto l'UQAC dans l'obligation de recourir massivement à des enseignants à statut précaire pour assurer la formation des étudiants.
- La désuétude des équipements scientifiques. Cette désuétude frappe en grande partie nos laboratoires d'enseignement et jette de l'ombre sur les prétentions de qualité vis-à-vis la formation des étudiants.
- Le recul sensible dans les investissements associés aux ressources documentaires, rendant ainsi plus problématique l'accompagnement de nos clientèles dans leur plan de formation spécialisée et plus fragile l'encadrement destiné à nos étudiants répartis dans nos quatre centres d'études universitaires.
- L'atrophie des programmes à vocation scientifique, où il a fallu à maintes reprises composer avec une offre de cours réduite à sa plus simple expression, conduisant à des regroupements des clientèles porteuses d'intérêts hétérogènes.
- Le peu de moyens mis à disposition pour le recrutement de nouveaux professeurs. Ce qui, dans une université de taille modeste, pèse lourd quand il nous faut attirer et retenir la relève essentielle au maintien et au développement de notre programmation d'enseignement comme de recherche.

Ce sont là quelques-uns des aspects qui, sous l'angle académique, ont été directement touchés par ce qu'il convient d'appeler le sous-financement des universités. Auxquels aspects, de surcroît, il y aurait lieu d'ajouter d'autres éléments frappés eux aussi d'extrême parcimonie. Que l'on songe par exemple aux « locaux » dont l'effet de rareté joue à contre-courant de notre développement en recherche, ou encore au service informatique dont la justesse des ressources tant humaines que financières confine parfois à la paralysie.

De fait, ce qu'il faut comprendre, c'est que le sous-financement a mis tout le monde sur la défensive. Comme on se plaît à le dire en langage de hockey, il a fallu, sous l'angle académique, jouer la trappe, c'est-à-dire éviter de prendre des initiatives, n'utilisant notre énergie qu'à se défendre. Tout en demeurant sur le qui-vive au cas où se présenterait une opportunité. Ce ne fut pas et ce n'est toujours pas une situation facile, de laquelle – inutile de faire un dessin – il nous tarde de sortir.

5.2. Les sources de financement des universités

Les universités tirent très majoritairement leur financement de l'État par les subventions du ministère de l'Éducation et des étudiants qui leur versent des droits de scolarité (lesquels sont déterminés par le gouvernement du Québec) et des frais afférents. Pour augmenter leurs capacités financières, les universités se sont tournées vers des campagnes majeures de financement, opérations qui les ont obligées à solliciter leur personnel, leurs étudiants, les milieux d'affaires et plusieurs organismes publics et parapublics, telles certaines sociétés d'état, les municipalités, etc.

Les universités œuvrant en région ont également plus de difficultés à recueillir des dons provenant des entreprises en raison notamment de leur localisation, de l'absence de sièges sociaux en région et de la pression exercée par les grandes universités. En vue de mieux soutenir financièrement les universités en région dans leur campagne de financement, nous demandons au gouvernement du Québec de majorer sa subvention de contrepartie octroyée dans le cadre de leur campagne de financement en la portant à 1 dollar pour

chaque dollar versé par les donateurs, et cela, jusqu'à concurrence de 2 M \$ par établissement annuellement.

Recommandation 9

*QUE le gouvernement du Québec accorde dorénavant une subvention de contrepartie équivalente à 1 dollar pour chaque dollar versé par les donateurs dans le cadre des campagnes de financement (**fonds de dotation**) conduites par les universités œuvrant en région, et cela, jusqu'à concurrence d'un montant annuel de 2 M \$ par établissement concerné.*

5.3. Les ressources financières

Au chapitre des ressources financières, nous devons également souligner, qu'après de nombreux efforts, l'UQAC a atteint l'équilibre budgétaire. Cela s'est fait en réalisant des sacrifices importants qui cachent des coûts dont nous avons fait état en introduction de cette section. Aussi, nous voulons nous assurer que le réinvestissement que l'État consentira aux universités, pourra garantir une stabilité de notre financement et obtenir les ressources financières suffisantes qui permettront de poursuivre notre développement.

5.3.1. La stabilité du financement

Le document ministériel se questionne sur l'horizon de planification financière adéquat pour permettre aux universités d'optimiser l'utilisation de leurs ressources. Pour accomplir pleinement leur mission d'excellence au plan de l'enseignement et de la recherche, il est primordial d'assurer aux universités une stabilité de leurs ressources financières à moyen et à long termes, particulièrement lorsqu'il est question de développer de nouveaux programmes ou d'explorer de nouveaux créneaux d'excellence.

La formule actuelle s'appuie pour une très large part sur le financement des clientèles. Tel que décrit à la section 4.1 du présent mémoire, l'UQAC devra

faire face à une baisse importante de ses effectifs étudiants au cours des prochaines années. D'ailleurs, le graphique présenté à la page 27 du document ministériel indique clairement que notre région aura la plus faible proportion de population de 18-29 ans de toutes les régions du Québec.

Le maintien des paramètres actuels de financement aurait un effet déstabilisant sur nos activités d'enseignement et de recherche. Il faut donc trouver des aménagements qui permettraient aux universités devant faire face à des variations importantes de clientèles, de continuer à assumer leur pleine mission au sein de la société.

Le modèle ontarien de financement des universités utilise la notion de «corridor de financement». Une université ontarienne dont la moyenne de variation de sa clientèle reste à l'intérieur de plus ou moins 3 % de sa clientèle de base reçoit la même subvention. Lorsqu'une université prévoit une augmentation ou une diminution de clientèle à l'extérieur de ce corridor de plus ou moins 3 %, elle doit négocier avec le ministère une nouvelle subvention de base qui tient compte de cette nouvelle clientèle¹². Cette approche, adaptée au modèle québécois, permettrait d'établir une meilleure répartition des ressources suite à une variation importante des effectifs.

De plus, pour freiner la réduction des subventions découlant d'une baisse temporaire de l'effectif étudiant ou atténuer dans le temps des baisses successives pendant plusieurs années, l'enveloppe budgétaire actuellement disponible pour le volet «enseignement» et le volet «soutien à l'enseignement et à la recherche» est répartie en tenant compte, pour chaque établissement, de l'effectif moyen des trois dernières années, lorsque cet effectif moyen s'avère plus avantageux que l'effectif réel. Cette pratique est aussi connue sous l'intitulé «moyenne mobile». En utilisant plutôt l'effectif moyen des 5 dernières années, on réduirait davantage les effets d'une variation importante des effectifs tout en garantissant une meilleure planification des ressources financières.

¹² Voir DUMONT, Moréno ; Analyse de la formule de financement de l'enseignement en Ontario et comparaison avec le financement québécois, 28 janvier 2003.

Par ailleurs, dans le cadre d'un réinvestissement du gouvernement du Québec, certaines modifications aux règles de financement des universités pourraient être envisagées. Tel que décrit dans la «*Politique québécoise de financement des universités*», le volet «soutien à l'enseignement et à la recherche» est destiné principalement à financer le fonctionnement des bibliothèques, les coûts liés à l'informatique et à l'audio-visuel ainsi que l'administration générale. Il comporte deux éléments distincts. D'une part, un montant fixe est accordé à chaque établissement pour les coûts de base de son administration générale. D'autre part, une enveloppe budgétaire est répartie entre les établissements au prorata du nombre d'étudiants en équivalence temps plein de chaque établissement.

Au départ, une somme de 2 M \$ par établissement a été dévolue à la partie fixe de l'enveloppe, indexée par la suite selon les paramètres globaux fixés annuellement par le Conseil du trésor. Ce faisant, un montant de 2,128 M \$ est prévu aux calculs de l'année 2003-2004, soit environ 14 % seulement de l'enveloppe totale du soutien.

Notre analyse nous amène à considérer qu'une portion plus importante de l'enveloppe du «soutien à l'enseignement et à la recherche» devrait être attribuée à la partie fixe de l'enveloppe. Signalons ici que le *Régime budgétaire et financier des cégeps* accorde plus de 40 % de son enveloppe de soutien en allocation fixe. Ce principe viserait à garantir un financement minimal à chaque institution, quelle que soit sa taille. L'allocation de base fixe servirait alors à atténuer la progression linéaire que constitue une allocation par activité et tiendrait donc lieu de facteur d'économie d'échelle.

Dans le même ordre d'idées, nous estimons qu'une partie de l'enveloppe du volet enseignement devrait être consacrée aux coûts fixes de l'enseignement, tout comme pour le volet «soutien à l'enseignement et à la recherche». La formule actuelle distribue la presque totalité de l'enveloppe «Enseignement» au prorata de l'effectif étudiant pondéré de chaque établissement. Les coûts des activités académiques sont composés d'une partie fixe et d'une partie variable. Une autre réalité implique que des économies d'échelle se dégagent lorsque l'on atteint un certain volume d'activités. Or celles-ci sont pratiquement inexistantes pour les universités de petite taille. Cette situation explique également la raison pour laquelle les coûts moyens d'enseignement des

universités de petite taille sont plus élevés. La formule actuelle de partage du volet «enseignement» ne tient pas compte de ces réalités. Cet état de fait entraîne un sous-financement important pour les universités de petite taille offrant un large éventail de programmes. Aussi, pour compenser cette lacune, le MEQ a dû, au cours des années, introduire différents mécanismes d'ajustement afin de protéger une enveloppe minimale pour ces universités. Ces ajustements, tout en étant essentiels pour assurer un partage juste et équitable des enveloppes, ont pour conséquence de fragiliser la position des universités de petite taille.

De plus, l'introduction d'une portion fixe au volet «enseignement» associée à une majoration de la partie fixe du volet «soutien à l'enseignement et à la recherche» refléterait davantage la réalité des universités et assurerait une plus grande équité dans le partage des ressources, tout en augmentant la prévisibilité de ces mêmes ressources.

Considérant que l'enveloppe dédiée aux universités œuvrant en région n'a pas bénéficié d'un réinvestissement proportionnel durant la période 2000-2003, le gouvernement du Québec, lors du *Rendez-vous national des régions*, a reconnu qu'il fallait maintenir l'importance relative de ces facteurs pour les universités en région. En conséquence, les enveloppes spéciales dévolues aux universités œuvrant en région devraient bénéficier du même taux de réinvestissement que celui consenti par l'État aux universités.

Recommandation 10

*QUE le ministère de l'Éducation accorde aux universités un financement leur assurant une enveloppe minimale garantissant une **stabilité de financement**.*

Cela implique:

- que les règles de financement introduisent une notion de corridor de financement ou de «définancement» de l'ordre de 5 % de la subvention de base 2003-2004;*
- que le calcul de la moyenne mobile se fasse sur un intervalle de 5 ans, au lieu de 3 ans comme c'est le cas actuellement;*
- qu'à l'occasion d'un réinvestissement :*

- *l'enveloppe du volet «soutien à l'enseignement et à la recherche» associée aux coûts de base de l'administration générale soit ajustée à 4 M\$ par établissement universitaire;*
 - *une partie de l'enveloppe du volet «enseignement» soit consacrée aux coûts de base de l'enseignement, tout comme pour le volet «soutien à l'enseignement et à la recherche»;*
 - *l'enveloppe dédiée aux universités oeuvrant en région bénéficie du même taux de réinvestissement que l'État consentira aux universités afin de préserver, à clientèle constante, la position relative de financement des universités oeuvrant en région.*
-

5.3.2. Le développement institutionnel

L'UQAC est une université en évolution constante. Elle poursuit sa croissance aussi bien dans l'offre de différents programmes d'enseignement qu'en intensifiant ses projets de recherche. Afin de pouvoir rencontrer ses besoins de développement par une augmentation des dépenses importantes en ressources humaines et en infrastructures matérielles, l'UQAC demande que son financement puisse lui permettre de faire face à ses nouvelles obligations. Ainsi, au niveau du financement de son parc immobilier l'UQAC tient à reconnaître les efforts déployés par le MEQ afin de constituer une formule de financement dont les paramètres de base permettent d'assurer une stabilité du niveau de financement.

Il faut cependant reconnaître que le développement de l'institution est également tributaire d'un parc mobilier et immobilier qui doit être en adéquation avec les besoins de l'enseignement et de la recherche. Cela suppose des espaces de qualité en quantité suffisante qui pourront être adaptés selon l'évolution des différents programmes d'enseignement et des diverses activités de recherche. Or, au niveau universitaire les subventions directes du MEQ pour la création de nouveaux programmes universitaires sont presque inexistantes. Cette situation force les institutions à prélever de leur enveloppe ajustée d'investissement des sommes considérables qu'elles ne peuvent alors investir dans le remplacement normal des équipements devenus désuets.

Quand on sait que l'enveloppe ajustée de l'UQAC représente pour 2003-2004 une somme de 1,1 M \$ seulement, alors que l'enveloppe normalisée calculée selon les paramètres du MEQ représente 3,2 M \$¹³, il est facile de comprendre les difficultés récurrentes de l'UQAC à se développer convenablement.

Il faut aussi noter que la taille modeste de l'UQAC représente un défi supplémentaire au chapitre de l'attribution des espaces pour de nouveaux projets. Depuis quelques années, les fonds disponibles pour les projets de recherche ont eu un impact majeur sur l'attribution des espaces à l'Université créant une pression importante sur les espaces consacrés à l'enseignement. Ainsi, la proportion du parc immobilier de l'UQAC consacré à la recherche est passé de 11 % à près de 14 % de 1999 à 2004, la forçant ainsi à maintenir des espaces de recherche en parc locatif non subventionné par le MEQ. De même, en collaboration avec l'UQ, l'UQAC a démontré clairement qu'il existait « un effet de taille » au niveau de certaines catégories d'espaces reconnus par le MEQ. Cet effet de taille doit être incorporé dans le modèle théorique actuel. Le MEQ s'est montré ouvert à modifier la formule, mais le consensus entre les universités se fait toujours attendre.

Recommandation 11

*QUE le ministère de l'Éducation accorde à l'UQAC, à titre d'université oeuvrant en région, un financement lui assurant une capacité minimale **pour favoriser son développement**. Cela implique :*

- que, lors de la mise en place d'une nouvelle grille de financement des activités d'enseignement, on protège la part de l'enveloppe globale dévolue aux universités oeuvrant en région, compte tenu de leurs coûts moyens plus élevés que ceux des universités de forte taille;
- que l'on maintienne la formule actuelle de financement des terrains et bâtiments en continuant de soutenir pleinement et uniformément tous les espaces reliés à la recherche ;

¹³ Plan quinquennal d'investissements universitaires pour la période du 1^{er} juin 2002 au 31 mai 2007.

- que le ministère de l'Éducation reconnaisse et finance les mètres carrés reliés à la recherche dans son parc d'immeubles locatifs;
 - que le ministère de l'Éducation reconnaisse l'effet de taille des laboratoires d'enseignement d'une université oeuvrant en région;
 - que le ministère de l'Éducation poursuive sa refonte du cadre normatif relatif aux enveloppes d'investissement (volet 2) et favorise un niveau de financement à 100 % de ses enveloppes normalisées.
-

6. CONCLUSION

Au terme de ce mémoire, nous voulons rappeler aux membres de la Commission que nous nous en sommes délibérément tenus aux objets que nous avons jugés essentiels de faire valoir au gouvernement du Québec et, en particulier au ministère de l'Éducation. Toutefois, cela ne veut pas dire que nous considérons comme sans importance les autres questionnements soulevés dans le document de consultation. Comme nous l'avons précisé au tout début de notre mémoire, l'UQAC partage les positions développées dans les mémoires présentés par la CRÉPUQ et l'Université du Québec.

Nous espérons, tout comme vous, que le gouvernement du Québec et le MEQ saisissent le sens et le bien-fondé de nos interventions, dont ils prendront fait et cause par l'octroi de ressources nécessaires à la pleine réalisation de la mission de l'UQAC, à titre d'institution d'enseignement supérieur et d'université oeuvrant en région.

CR/AC/ 2004.02.06